



GROUPEMENT EQUESTRE DE LA PROVINCE DE LIEGE asbl.

Groupe Est de la Ligue Equestre Wallonie-Bruxelles
N° Entreprise : 473841139

GEPL – CHALLENGE COMPLET - 2026



Art 1*.

Le challenge GEPL de concours complet est réservé aux cavaliers licenciés au G.E.P.L., inscrits dans un club G.E.P.L., de l'année en cours.

Il s'agit d'un challenge de régularité et de performance. Il faut être bon et régulier.

Art 2*.

Le challenge ne concerne que les hauteurs et niveaux Communautaires, mais ne reprend pas le niveau "Accueil" (40 cm).

Les hauteurs concernées sont : niveau 1 (60cm), niveau 2 (75 cm), et niveau 3 (85 cm).

Les calculs sont différenciés entre les épreuves "Poneys" et les épreuves "Chevaux".

Si le calendrier reprend suffisamment de manches "Jeunes chevaux" de 4 ans, un challenge aura lieu aux mêmes conditions que les autres niveaux.

Art 3*.

Le challenge se déroule uniquement sur les concours de la L.E.W.B.

Art 4*.

Dans la catégorie "niveau 1 = 60 cm", les points sont attribués au cavalier seul.

Dans les autres catégories, de niveau 2 au niveau 3, et les jeunes chevaux, les points seront attribués à la paire "cavalier-cheval/poney".

Art 5*.

L'attribution des points se fait comme suit :

- Le premier cavalier de niveau 1 (ou la première paire cavalier-cheval/poney de niveau supérieur) du classement général en fin de concours, reçoit 20 points ; Le deuxième, en reçoit 18, le troisième en reçoit 16 jusqu'au douzième qui en reçoit 2. Tous les éliminés et les abandons n'en reçoivent pas, mais ils comptabilisent leur manche. A titre d'exemple, le 1er cavalier GEPL qui termine à la 4ième place d'un concours, repart avec 14 points et 1 manche à son actif. Le cavalier GEPL suivant qui termine à la 12ième place repart avec 2 points et 1 manche.

Art 6*.

Participation (régularité) : le nombre de manches à atteindre pour rentrer dans le challenge est calculé comme ceci :

- Nombre de manches inscrites au calendrier x 50%, arrondi à l'unité supérieure. A titre d'exemple, 7 manches x 50% = 3,5 donc 4. ; 3 manches x 50% = 1.5, donc 2.
- Pour le calcul du challenge, on choisit les MEILLEURS résultats, donc les manches qui donnent les meilleurs points par rapport au prorata des 50%, si on en a le choix.

Art 7*.

Règles techniques ;



GROUPEMENT EQUESTRE DE LA PROVINCE DE LIEGE asbl.

Groupeement Est de la Ligue Equestre Wallonie-Bruxelles
N° Entreprise : 473841139

- Une paire C-C/P peut monter de catégorie en cours de saison, mais elle n'emmène pas ses points. Si elle compte suffisamment de manches dans sa première catégorie de hauteur (niveau), elle sera classée au challenge de sa première hauteur. Si elle comptabilise également assez de manches dans la hauteur supérieure, elle pourra également revendiquer une place dans ce challenge.
- Un cavalier peut participer aux concours avec plusieurs chevaux ; il peut alors rentrer dans les calculs du challenge avec chaque cheval distinct dans chaque catégorie choisie à condition d'atteindre le nombre de manche exigé pour chaque cheval.

Art 8*.

Remise des trophées.

En fin de saison, lors de la remise des prix générale du G.E.P.L., la proclamation des résultats des challenges se déroule en présence des sponsors et de la Commission Eventing Team du GEPL qui gère ce challenge.

Le cavalier nommé et récompensé devra respecter la condition absolue d'être présent. En effet, chaque cavalier sera invité personnellement par le bureau du GEPL.

Art 9*.

Litiges, égalités, différences et débats.

En cas d'égalité entre cavaliers, la Commission Eventing Team du GEPL, prévoit de comptabiliser les meilleures places de chacun dans chacune des manches, jusqu'à trouver une différence ; si malgré tout, il est impossible de différencier les cavaliers par ces recherches, un tirage au sort fera foi. En cas de contestation, le service juridique de la Ligue Equestre W-B sera appelée pour trancher.

